

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire 2025 de la Confédération de la construction en terre crue

La Grande Coco, Paris, du 13 au 15 juin 2025

Table des matières

Programme.....	2
Rapport d'activité de l'année 2024 (Janvier – Décembre 2024)	2
1. Communication externe	2
2. Patrimoine culturel immatériel	3
3. Patrimoine bâti	3
4. Transmission de savoir-faire	3
5. FDES (fiches de déclaration environnementales et sanitaires)	3
6. Glossaire / Vocabulaire	4
7. Certification participative.....	5
8. PN Terre	5
9. Textes normatifs	5
Rapport financier	6
Votes en plénière	6
Bilan des ateliers de GT	7
Echanges internes	7
Affectation des rôles de trésorier et secrétaire et possible évolution du mode de fonctionnement de l'association	7
Budget prévisionnel.....	7

Programme

Vendredi 13 juin	
Matin	Visite de bâtiment exemplaire à Rosny-sous-Bois
Après-midi	Réunions de groupes de travail <ul style="list-style-type: none"> - SPG - Glossaire / Communication externe
Samedi 14 juin	
Matin	Assemblé Générale ordinaire
Après-midi	Réunions de groupes de travail <ul style="list-style-type: none"> - Textes normatifs - Patrimoine bati / patrimoine immatériel
Soir	Conférence :10 thèses sur l'industrialisation du bâtiment (définition, histoire, limites) par Antoine Perron
Dimanche 15 juin	
Matin	Echanges : communication interne/rémunération secrétariat/ budget prévisionnel

Rapport d'activité de l'année 2024 (Janvier – Décembre 2024)

1. Communication externe

Le groupe de travail Communication faisait l'objet en début 2024 d'un manque de mobilisation, il a été redynamisé sur le deuxième semestre 2024. L'objet du GT a été redéfini, avec une séparation claire entre communication externe et communication interne. Il a été décidé que la communication interne relève de la responsabilité du secrétariat, et que le GT se focalise sur la communication externe. L'animation de ce GT a évolué également : à partir de novembre l'activité est co-animee par Rachel Guerrero (ARESO) et Jean Goizauskas (TeRA).

Il a été accordé à Jean Goizauskas, contre rémunération, la mission de réaliser une nouvelle version du site internet. Ce travail a été entamé fin 2024. (Sur 2025 la majeure partie du travail a été réalisée, avec plusieurs relectures et réunions d'échanges intermédiaires). La mission inclut l'animation de réunions de travail, la création d'une nouvelle version du site avec une nouvelle page d'accueil, la restructuration de toutes les sections du site existant, la création d'un blog pour les actualités et une amélioration du référencement du site. Le contenu s'appuie largement sur celui du site existant, mais il est étoffé et complété par des sections nouvelles.

Parmi les autres actions menées en 2024, un synopsis a été rédigé et envoyé pour candidater à participer au colloque HERITAGE 2025 à Valencia (suivi en 2025 de l'envoi d'un article de 8 pages et de la validation de la participation au colloque de septembre 2025).

Une première réunion a été faite concernant la stratégie de communication. Ce travail sera à poursuivre courant 2025.

Enfin, la Confédération a participé à un stand du comité bio-géo-sourcés au Forum Bois Construction en février 2025 (participation financée sur des subventions 2024). Un compte-rendu de l'évènement a été rédigé, les retours sont globalement positifs. La présence de la Confédération a permis un rapprochement avec les acteurs des filières bio-sourcées, et la sensibilisation d'un public de professionnels de la construction aux enjeux de la construction en terre crue.

Présentation du site internet : le site est presque terminé et a été présenté ce jour en AG. Nous visons une mise en ligne dans un mois, à partir de mi-juillet, après un temps de relecture, l'ajout de certaines photos manquantes et une validation en Conseil d'Administration.

2. Patrimoine culturel immatériel

À l'instar de l'art des couvreurs-zingueurs parisiens ou de l'art du trait de la charpenterie française, l'objectif principal de ce groupe de travail est d'explorer les dimensions patrimoniales des savoir-faire de construction en terre crue, en vue de promouvoir leur sauvegarde et leur valorisation auprès du public, des professionnels et des institutions. En précisant qu'il s'agit de mettre l'accent sur la vitalité de ce patrimoine immatériel. Un des objectifs associés est de fédérer un large panel d'acteurs et d'actrices autour de ce projet mené par et pour la communauté de pratique de la construction en terre. Le groupe de travail, lancé en 2022, a commencé par se familiariser avec le concept de Patrimoine Culturel Immatériel et a ébauché un dossier de candidature à l'inscription de l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel français à déposer auprès du Ministère de la Culture, étape préalable à une candidature à l'échelon international auprès de l'UNESCO. En 2024, le groupe de travail a bénéficié d'une subvention de la DREAL de 2640 euros qui a servi essentiellement à la rédaction par 4 personnes de la fiche PCI et à soutenir l'intervention de Jeanne Marie Gentilleau et Aymone Nicolas lors d'une formation organisée par le Ministère de la Culture à l'Abbaye de Salagon sur le thème Patrimoine Culturel Immatériel et Développement durable à l'intention de chargés de mission tourisme et villes d'art et d'histoire de plusieurs collectivités locales.

Perspectives

- demande subvention au Ministère de la Culture pour poursuivre la démarche et aboutir la rédaction de la fiche de candidature
- proposition d'un article, avec un résumé de la démarche PCI de la Confédération, au colloque Héritage 2025 à Valencia en septembre 2025

3. Patrimoine bâti

Suite à une demande de subvention faite en novembre 2024, un groupe de travail s'est créé et s'est réuni mensuellement à partir de janvier 2025 pour lister les enjeux liés au patrimoine bâti en terre (réhabilitation, rénovation, avec travaux de rénovation énergétique, méconnaissance par les différents acteurs de la construction, actualisation des règles professionnelles enduits sur supports de terre crue).

4. Transmission de savoir-faire

Après la publication papier et numérique de la déclaration d'intention actualisée, ce document a été diffusé aux partenaires institutionnels, et à d'autres personnes lors de manifestations où la Confédération était représentée. Aymone Nicolas et Nicolas Meunier ont assisté à deux réunions en visio organisé par la Fédération écoconstruire dans le Cadre de l'AMI Métiers d'avenir (en attente de financement), qui pourrait donner lieu à une suite de ce travail.

5. FDES (fiches de déclaration environnementales et sanitaires)

L'arrivée d'une nouvelle norme sur la forme des FDES rend caduque la validité de nos FDES terre crue au 31 décembre 2025, alors que cela était prévu un an plus tard. Nous sommes donc pressés pour actualiser ces FDES. Nous avions par ailleurs envisagé de réaliser un configurateur qui permettrait de réaliser par chaque chantier une FDES « sur mesure » tenant compte de tous les paramètres locaux de chantier. Ce projet porté dans le PN Terre en 2023, n'a pas été subventionné en

2024. Il a donc été redéposé, mais évidemment réduit de moitié, en septembre 2024, et un contretemps malheureux fait qu'il n'a pas été examiné avant avril 2025. Nous avons eu un accord de l'ADEME au mois de mai 2025, qui ne porte que sur 70 % de financement. Il nous faut donc trouver 30 % du montant total. De plus ce configurateur nécessitera entre un et deux ans de travaux. Disons qu'il serait opérationnel dans le premier semestre 2027.

Or nos FDES seront retirées de la base INIES au 31 décembre 2025. Il y aura donc un trou environ d'une année sans FDES Terre crue du réseau de la Confédération terre crue. À noter

que trois des FDES terre crue ont comme maître d'ouvrage la Confédération, deux Asterre et une l'Arpe.

Depuis le début de l'année 2025, il a été décidé que deux actions allaient être menées : 1) actualiser les FDES en place aujourd'hui et les rendre cohérentes avec la nouvelle norme, 2) bâtir un configurateur qui s'appuiera sur ces FDES devenues « FDES mères ».

L'actualisation devrait pouvoir être faite au premier semestre 2026, y compris les vérifications et inscriptions sur la base INIES, on aurait donc une absence de *seulement* quelques mois, qui devraient pénaliser modérément seulement les projets terre. Ces FDES, devraient ensuite être transformées par INIES en FDES mères, à partir desquelles le configurateur élaborera les fiches spécifiques d'impact environnemental de chantier selon les paramètres locaux transmis par l'architecte, le maçon ou l'ingénieur.

Il y a donc deux phases de une dépense à prévoir, qui peuvent faire partie d'une même évolution pour arriver à un configurateur.

Pour la première phase, un financement de la partie adhésion du PN Terre devrait permettre de financer le travail de recueil des données, l'adaptation à la nouvelle norme et la vérification et dépôt sur la base INIES. Elle nécessitera la remontée de données des actions des entreprises : un questionnaire va être envoyé, que les associations de la Confédération pourront transmettre à leurs adhérent.e.s. Il est intéressant de profiter de l'été pour documenter les chantiers, étant donné que l'hiver, les chantiers de terre sont en général au repos.

La Confédération va donc s'occuper d'actualiser les 6 FDES de base concernant la terre. Il sera utile d'avoir un document des CA d'Asterre et de l'Arpe signifiant leur accord pour confier à la Confédération l'actualisation des FDES, afin de présenter les nouvelles versions à INIES. Il sera nécessaire également d'avoir les données qui ont servi à publier ces FDES en 2021.

Au jour de l'AG le budget de cette double opération (actualisation et configurateur) n'est pas encore bouclé. L'équipe de l'axe « impacts environnementaux » du PN Terre cherche à rendre le budget robuste et pertinent.

6. Glossaire / Vocabulaire

Depuis 3 ans nous travaillons sur ce qui sera le Vocabulaire de la Construction en terre crue.

La dernière AG en avril 2024 avait été l'occasion d'un travail de groupe *de visu* et d'échanges permettant d'exprimer plus clairement les points de vue différents.

Puis nous avons affiné le choix des termes et leur définition, au cours de 4 réunions en visio (3 à 6 personnes) ; entre ces séances, des reformulations ont été rédigées et soumises au groupe pour la réunion suivante. Puis soumission du texte à l'ensemble du CA pour validation ; la grande majorité des termes a été validée ; quelques termes demandaient encore discussion.

Pour finir, une réunion plus large a été proposée à celles et ceux, - extérieurs au groupe de travail, mais parmi les personnes déjà consultées au début du processus - pour qu'elles donnent leur avis argumenté sur ce travail final. Elle a eu lieu le 28 mai, avec 8 participants.

Tout au long de la démarche, le terme « terre stabilisée » a été particulièrement et largement débattu. Il en ressort que nous sommes tous d'accord sur le fond : seul le terme « terre » peut définir le matériau propre à la construction en terre. Mais certain.e.s pensent qu'il faut proscrire de notre Vocabulaire le terme « terre stabilisée », car tout à fait inadapté à la terre - stabilisé signifiant rendre stable, ce qui ne peut s'appliquer à la terre -, alors que d'autres insistent pour qu'il y soit défini -

car employé dans le langage courant - mais tout en indiquant que ce n'est pas le langage de la construction en terre crue pour lequel il est impropre.

La discussion reste ouverte pendant l'AG, afin d'aboutir à un consensus.

7. Certification participative

Chronologie :

Lors de l'AG 2024 : le Groupe de travail a présenté un projet de demande de financement V0

Comme la désignation « SPG » est mal comprise (Système Participatif de Garantie) – le titre du GT et du projet évolue vers certification terre (crue).

L'objectif des quelques réunions de l'année 2024 était de continuer l'élaboration d'un projet de demande de financement.

En Mai 2024. Proposition de Mr Lemerre, expert conseil ABE Courtage, d'une classification des modes de construction. *In fine*, c'est un outil d'approche de l'évaluation du risque qui nous paraît intéressant, mais qui éloigne de la description de la démarche de SPG, cœur de l'activité de 2024.

Sophie Popot est missionnée pour élaborer le dossier de cahier des charges de la démarche SPG appliquée à la terre crue avec calendrier et estimation.

Une version V1 est présenté en octobre 2024

La version V2 en novembre 2024, présente un estimatif de 185 000 €, avec une durée de 3 années, la demande de financement est validée en CA. Demandant d'ultimes correctifs en décembre.

En janvier 2025, Sophie Popot contacte l'ADEME national et la DHUP pour savoir où déposer pendant la crise de motion de censure du gouvernement ... aucune réponse ...

En parallèle et comme perspectives :

- participation au groupe SPG réunis et invités par BDM et N&P à Aubagne, suite aux journées d'étude Compairs : Syndicat des Simples ; Accueil Paysan, Bois des Alpes, MIRAMAP, Bioespuña en Espagne, ...
- dernière réunion le 5 juin en visio : prochaines rencontres fin octobre à Avignon avec d'autres collectifs émergents : partages d'outils, de docs, de processus, de forces de proposition : la Confédération terre participe avec le cloud + Sophie sur la charte.
- proposition d'un article, avec un résumé de la motivation de la création d'un SPG ou certification par les pairs, au colloque Héritage 2025 à Valencia, septembre 2025
- rappel de la déclaration d'intention présentée en juin 2025 à la journée formation filière : architecture bio-sourcée et géo-sourcée du Ministère de la Culture.

8. PN Terre

Un groupe de travail PN Terre s'est réuni à 5 reprises entre septembre et décembre 2024, d'une part pour accompagner la mission juridique visant à clarifier les responsabilités et obligations de la Confédération quant au portage financier du PN Terre, d'autre part pour établir la mission des représentants de la Confédération au sein du BE exécutif. Aymone Nicolas a été nommée représentante en remplacement de Laurent Marmonier, elle devient donc co-représentante avec Henri Pradenc. Il a aussi été évoqué un soutien financier de la part du PN Terre pour la Confédération à la gestion comptable de ce projet.

9. Textes normatifs

Ce groupe de travail qui est conjoint avec le PN terre s'est réuni 1 fois par mois, le 1er jeudi du mois, avec en moyenne 10 personnes. Le principal objectif de l'année 2024 a été de faire un état des lieux sur les textes normatifs existants et les exigences réglementaires. Ainsi que d'élaborer un cahier des charges et lettre de mission afin de demander des financements. Certaines actions ont été priorisées lors de l'assemblée générale du PN terre en octobre 2024, puis une subvention du CGDD a été allouée à ce travail.

Rapport financier

Voir en annexes les tableaux financiers et la présentation complète.

Votes en plénière

Depuis l'AG 2024, les structures adhérentes, les fonctions administratrices, et leurs représentants mandatés par leur structure pour l'AG 2025 sont :

Structure adhérente à la Confédération	Fonction	Représentants mandatés par leur structure pour l'AG 2024 Nom Prénom
ARESO	Administration	NICOLAS Aymone
ARPE Normandie	Administration	POPOP Sophie
Asterre	Administration	DOULINE Alexandre
CAPEB	Administration	PIQUET Philippe – Absent (et non à jour de cotisation)
COLLECTIF FRANCILIEN DE LA TERRE CRUE	Secrétaire	JONNARD Frédérique
COLLECTIF Terreux Armoricains	Secrétaire adjoint	TAUPIN Marion
FFB UMGO	Administration	MEUNIER Nicolas
FNSCOP	Trésorier adjoint	MARCOM Alain
Maisons Paysannes de France	Administration	PRADENC Henri
TeRA	Administration	GENTILLEAU Jeanne Marie

1- Votes bilan moral et financier

BILAN MORAL - 2024
9 pour, 0 abstention, 0 contre

BILAN FINANCIER – 2024
8 pour, 1 abstention, 0 contre

2- changement de structure dirigeante

DÉSIGNATION DES STRUCTURES PORTEUSES DE FONCTIONS DIRIGEANTES

Secrétariat : Collectif francilien de la terre représentée par Xavier Dubois, ARPE NORMANDIE représentée par Sophie POPOT / secrétaire adjointe
9 pour, 0 abstention, 0 contre

Trésorerie : FN SCOP représentée par Alain MARCOM
8 pour, 1 abstention, 0 contre

Bilan des ateliers de GT

Les bilans des différents ateliers sont réalisés par les responsables de chaque groupe de travail et sont mis à disposition sur demande.

Echanges internes

Affectation des rôles de trésorier et secrétaire et possible évolution du mode de fonctionnement de l'association

Des difficultés ont été rencontrées dans la désignation du bureau de l'association.

Chaque organisation membre ayant un mode de fonctionnement qui lui est propre, la majorité d'entre elles rencontrent des obstacles pour mobiliser du temps bénévole au service de ces fonctions.

Cette situation a conduit à une réflexion collective sur les évolutions possibles du mode de fonctionnement de la Confédération. En particulier, la question du financement de temps de travail rémunéré pour certaines fonctions a été soulevée. Plusieurs membres se sont exprimés en faveur de la création d'un groupe de travail dédié, afin de poursuivre cette réflexion et d'identifier des solutions concrètes pour améliorer la fluidité du fonctionnement interne.

Budget prévisionnel

BUDGETS PREVISIONNELS	2025	
	dépenses	recettes
Patrimoine immatériel	3 000 €	3 000 €
Communication (site, glossaire,...)	1 000 €	
Textes normatifs ?		
Patrimoine bâti	10 000 €	10 000 €
AG	2 000 €	3 000 €
Syst Part Garantie		
FDES		

En rouge, les financements publics (DREAL, DHUP, Ministère de la Culture, etc....)

En noir, les financements privés (autofinancement, PN Terre, Cotisations, contributions de partenaires, etc...)